

## Mesures proposées par l'état-major de crise Lothar

Mesures	Contenu, remarques	Subventions (mio de fr.)
Evacuation / façonnage des chablis	Il s'agit d'éviter les dégâts secondaires : subvention pour couvrir le déficit dû aux travaux de façonnage ordonnés par le service forestier	200
Dégâts secondaires	Mesures à prendre dans les peuplements devenus instables, empêcher la prolifération du bostryche dans les forêts encore intactes, etc.	70
Remise en état des routes forestières	Routes forestières endommagées par des arbres tombés ou par le chablage des bois	10
Mesures temporaires dans les forêts protectrices	Il s'agit de maintenir la fonction protectrice, jusqu'à ce que la forêt qui croît soit en mesure d'assumer à nouveau cette fonction	10
Entretien des forêts	Favoriser la régénération naturelle, éventuellement plantations et soins dans les jeunes peuplements	45
Centrale de coordination pour la vente des chablis	Centrale régionale destinée à optimiser la vente des bois. Subventions versées en fonction des prestations, p. ex. par mètre cube de bois vendu	7
Extension du Programme Bois 2000 (programme visant à stimuler la consommation de bois)	Mesures et projets améliorant à moyen terme l'écoulement du bois	20
Sécurité au travail	Cours concernant l'évacuation des chablis destinés spécialement aux propriétaires de forêts	1
Evaluation, recherche, élaboration de données de base	Approfondir les connaissances permettant de faire face aux dégâts (leçons tirées de Lothar)	15
Entreposage des bois	Entreposage des bois conservant leur valeur en vue de décharger le marché : subventions versées pour les dépôts de bois ronds, de bois d'industrie et de plaquettes de bois	26
Soutien apporté à l'achat de bois pour des organisations humanitaires	Utilisation de chablis dans les projets d'aide au développement	2
Délimitation de réserves forestières	Subvention pour la valeur marchande du bois laissé sur place, si la surface est délimitée en tant que réserve	12
Divers	Gestion des finances et controlling	2
<b>Total</b>		<b>420</b>
Crédits d'investissement	Crédits remboursables permettant une aide à court terme	60

Autre mesure proposée : autoriser l'utilisation de camions de 40 tonnes pour le transport du bois. La base légale pour cette autorisation sera l'ordonnance de l'Assemblée fédérale. L'exécution sera déléguée aux cantons.